Procès-verbal de l’assemblée régulière tenue le 7 novembre2018 à 19h30 à l’Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers :Josiane Charron, Gabriel Rousseau, Claude Joubert, François Clermont, Sylvain Bourque, Jean-Yves Pagé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieurle maire, Éric Trépanier.

Est également présente : François Clermont, secrétaire d’assemblée.

**► ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de l’assemblée régulière et extraordinaire du 3 octobre 2018.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport

6.1 De l’Officiermunicipal en urbanisme

6.2 Des inspecteurs municipaux (aucun)

6.3 Du directeur des incendies

6.4 Du maire

6.5 Des conseillers, conseillère

6.6 Date des élections partielles

1. Finances

7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10867 à 10889 montant de 44 203.69 $ et les prélèvements numéro 2158 à 2173 au montant de 9 989.79 $ et des salaires payés pour un montant de 11 643.01 $;

7.2 En octobre des salaires payés pour le mois de septembre pour un montant de 6 211.88 $ pour la bibliothèque les élus, prime des élus et les pompiers

1. Correspondance
2. Suivi des dossiers

9.1 Présentation du plan d’action de la PFM et de la MADA proposé par le comité de pilotage;

1. Avis de motion

10.1Avis de motion - règlement concernant la tarification lors d’une intervention du Service de la sécurité incendie à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule d’un non-résident;

10.2 Avis de motion - Modification du règlement établissantla rémunération les élus;

10.3 Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées;

10.4 Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin depourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2008-14 et 2006‑06 pour l’infrastructure des eaux usées;

10.5 Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2002-04 et 2004‑02 pour le raccordement des puits d’eau potable;

10.6 Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2000-06et 2008‑08 pour l’amélioration du réseau d’aqueduc;

10.7 Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour le service d’aqueduc;

10.8 Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage;

10.9 Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et rue Lafleur;

1. Résolutions
	1. Adoption de la facture no.1896 de Entretien ML au montant de 3 112.50 $ plus taxes applicables;
	2. Adoption de la facture no. 1897 de Entretien ML au montant de 2 380.00 $ plus taxes applicables;
	3. Adoption de la facture no. 32020 de Asphalte Raymond inc. au montant de 12 506.39 $ plus taxes applicables;
	4. Adoption de la facture no. 2166 de N. Sigouin d’Infra-Conseils au montant de 5 620.00 $ plus taxes applicables;
	5. Adoption de la facture no. 4456 de Pelle O’Max au montant de 703.20 $ plus taxes applicables;
	6. Adoption de la facture no. 4457 de Pelle O’Max au montant de 1 615.00 $ plus taxes applicables;
	7. Adoption de la facture modifiée no. 1270 de Karl Marcotte Excavation au montant de 1139.91 $ plus taxes applicables;
	8. Autorisation à la secrétaire trésorière adjointe de signer au nom de la Municipalité –Clicséqur entreprise;
	9. Adoption de la facture no. 2019-141138 de la cotisation annuelle de l’UMQ au montant de 98.00 $ plus taxes applicables;
	10. Achat de pancarte de rues selon la soumission de Martech du 2 octobre 2018;
	11. Formation pompier - Intention d’inscription à la MRC Papineau‑ conditionnelle;
	12. Mise en place d’une politique d’achat local;
	13. Dépôt du projet du règlement établissant la rémunération des élus;
2. Varia

12.1 Acceptation de l’offre Fass-18-06­­­­­­­­­­­­ de service d’Infra-conseils;

1. Questions posées par les membres
2. Levée de l’assemblée

**OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l’assemblée ouverte à 19h32.

**2018-11-255 Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Pagé que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-256** **Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2018.**

Il est proposé par Madame Josiane Charron que le procès-verbal du 3 octobre 2018 soit adopté.

Adopté à l’unanimité.

**► PAROLE À L’ASSISTANCE**

* Madame Jourdain demande si la projection à l’écran des documents serait possible.
	+ Le conseil verra à voir la reprise de la projection des documents des séances du conseil à l’écran
* Monsieur Binette vient rencontrer le conseil pour faire la demande de prolongation de son permis afin de se conformer à la règlementation et ce, concernant le container sur son terrain. Il nous explique qu’il a rencontré des contraintes hors de son contrôle tel les exigences de ses assurances l’obligeant à prioriser certains travaux ainsi que la température qui n’était pas au rendez-vous pour réaliser les travaux sur son container.
	+ Le conseil prendra le tout en délibération et l’informera de sa décision.
* Madame Giroux s’informe de l’état des travaux concernant les panneaux indicateurs des noms de rue.
	+ Le conseil informe les citoyens présents que les panneaux sont commandés et seront posés dans les prochaines semaines.
* Madame Cyr informe le conseil que le Club de l’âge d’Or compte maintenant 255 membres. Elle nous fait aussi part des activités du mois à venir.

**► RAPPORT**

* + - **L’Officier municipal en urbanisme à déposé son rapport.**
		- **L’inspecteur municipal (aucun)**
		- **LeDirecteur des incendies à déposé son rapport.**
		- **Rapport du maire**
			* Le maire nous entretien sur les travaux concernant le forage du troisième puit. Les analyses de l’eau du puit s’avèrent impropre à la consommation. Le plan d’intervention pour les travaux de la TECQ sont planifiés et débuteront sous peu. C’est travaux implique le forage d’un puit conventionnel. Enfin, les travaux pour le remplacement des sellettes ont été réalisés dans le dernier mois.
		- **Rapports des conseillers et conseillère**
			* **Josiane Charon**
				+ Madame Charron nous informe que la Guignolée se déroulera le 2 décembre prochain avec l’équipe de pompiers, les membres du Conseil ainsi que plusieurs bénévoles. De plus, la fête des enfants pour le dépouillement de l’arbre de Noel se déroulera le 16 décembre prochain.
			* **Gabriel Rousseau**
				+ Monsieur nous informe de l’état des travaux concernant la démarche de mise à jour de la Politique Familiale et de la MADA.
			* **Jean-Yves Pagé**
				+ Monsieur Pagé nous entretien sur un projet de production de compostage domestique, qu’il souhaite mettre en place au sein de la municipalité en collaboration Monsieur Rousseau. Dans un premier temps, le projet impliquerait une dizaine de familles intéressées. C’est famille seraient coachées pour la production de compostage dans les règles de l’art. L’objectif ultime est de réduire de façon considérable le volume de déchet domestique dirigé au site d’enfouissement. Par conséquent, les couts s’y rattachant diminueraient aussi de façon considérable.
				+ Enfin monsieur Pagé nous informe qu’un plan de protection civil est en court d’élaboration avec la contribution de Monsieur Daniel Bisson et Monsieur Claude Joubert.

**2018-11-257 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10867 à 10889 montant de 44 203.69 $ et les prélèvements numéro 2158 à 2173 au montant de 9 989.79 $ et des salaires payés pour un montant de 11 643.01 $.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseauet résolu ;

QUE les comptes payés par les chèques numéros 10 867 à 10 889au montant de 44 203.69$ $ ainsi que des prélèvements automatiquesnuméros 2 158 à 2 173 pour un montant 9 989.79 $ soient et sont ratifiés par ce conseil et d’en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-258**  **En octobre des salaires payés pour le mois de septembre pour un montant de 6 211.88 $ pour la bibliothèque, les élus, prime des élus et les pompiers**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourqueet résolu ;

QUE les salaires payés pour août 2018 au montant de 6 211.88 $, comprenant les salaires et primes des élus, les salaires des pompiers de même que les salaires d’exploitation de la bibliothèque, soient et sont ratifiés par ce conseil et d’en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Adopté à l’unanimité.

 **► CORRESPONDANCE**

 Aucune.

 **► SUIVI DES DOSSIERS.**

- **Présentation du plan d’action de la PFM et de la MADA proposé par le comité de pilotage ;**

Au nom des membres du Comité de pilotage présents, Monsieur François Clermont présente les recommandations du plan d’action de la PFM et de la MADA issu des résultats de l’analyse des réponses aux questionnaires des citoyens de la municipalité.

Le conseil en prend acte et l’adoptera en séance du conseil ultérieurement.

**Avis de motion - règlement concernant la tarification lors d’une intervention du Service de la sécurité incendie à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule d’un non-résident;**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josiane Charron de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement concernant la tarification lors d’une intervention du Service de la sécurité incendie à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule d’un non-résident;

Et que la lecture de ce règlement ne sera pas nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Modification du règlement établissant larémunération des élus;**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Sylvain Bourquede la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement de modification du règlement établissant la rémunération des élus;

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées;**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées;

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoirau paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l’infrastructure des eaux usées ;**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l’infrastructure des eaux usées.

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d’eau potable**;

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d’eau potable;

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l’amélioration du réseau d’aqueduc;**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josiane Charron de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d’emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l’amélioration du réseau d’aqueduc.

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour le service d’aqueduc;**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant le tarif pour le service d’aqueduc.

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage;**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage;

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**Avis de motion - Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et rue Lafleur;**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque de la présentation à une assemblée ultérieure de l’adoption d’un règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et rue Lafleur;

Et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**2018-11-259 Adoption de la facture no.1896 de Entretien ML au montant de 3 112.50 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 1896 de Entretien ML au montant de 3 112.50$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseauet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture d’Entretien ML au montant de 3 112.50$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet*.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-260** **Adoption de la facture no. 1897 de Entretien ML au montant de 2 380.00 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 1897 de Entretien ML au montant de 2 380 $ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur la conseillèreJosiane Charronet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture d’Entretien ML au montant de 2 380 $ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet*.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-261** **Adoption de la facture no. 32020 de Asphalte Raymond Inc. au montant de 12 506.39 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 32020 de Asphalte Raymond Inc. au montant de 12 506.39$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagéet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture de Asphalte Raymond au montant de 12 506.39$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet*.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-262 Adoption de la facture no. 2166 de N. Sigouin d’Infra-Conseils au montant de 5 620.00 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 2166 de N. Sigouin d’Infra-Conseils au montant de 5 620.00$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubertet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture de N, Sigouin d’infra-Conseils au montant de 5 620.00$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet*.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-263 Adoption de la facture no. 4456 de Pelle O’Max au montant de 703.20 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 4456 de Pelle O’Max au montant de  703.20$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourqueet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture de Pelle O’Max au montant de 703.20$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet*.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-264 Adoption de la facture no. 4457 de Pelle O’Max au montant de 1 615.00 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 4457 de Pelle O’Max au montant de 1 615.00$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagéet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture de Pelle O’Max au montant de 1 615.00$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-265 Adoption de la facture modifiée no. 1270 de Karl Marcotte Excavation au montant de 1139.91 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture modifiée no. 1270 de Karl Marcotte Excavation au montant de 1 139.91$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’elle est conforme aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur la conseillèreJosiane Charronet résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture de Karl Marcotte Excavation au montant de 1 139.91$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-266 Autorisation à la secrétaire trésorière adjointe de signer au nom de la Municipalité – clicséqur entreprise.**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire des changements à Mon dossier entreprise, associé à la municipalité de Fassett;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu :

QUECindy Turpin, secrétaire trésorière adjointe (ci-après la représentante), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l’inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu’elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUEle ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription à clicSÉQUR;

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-267 Adoption de la facture no. 2019-141138 de la cotisation annuelle de l’UMQ au montant de 98.00 $ plus taxes applicables.**

CONSIDÉRANT la facture no. 2019-141138 de la cotisation annuelle de l’UMQ au montant de 98.00$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT une cotisation qui est annuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu ;

QUEle conseil municipal autorise la directrice municipale par intérim à acquitter la facture de la cotisation annuelle de l’UMQ au montant de 98.00$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet*.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-268 Achat de pancarte de rues selon la soumission de Martech du 2 octobre 2018**.

CONSIDÉRANT la demande de citoyens ;

CONSIDÉRANT la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubertet résolu :

QUE la municipalité procède à l’achat de nouvelles pancartes de noms de rue selon la soumission de Martech au montant de 1345$ plus taxes applicables du 2 octobre 2018.

Adopté à l’unanimité

**2018-11-269 Mise en place d’une politique d’achat local.**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipale d’encourager les commerces locaux;

CONSIDÉRANT l’achat de proximité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseauet résolu ;

QUEle conseil municipal se dote d’une politique d’achat local dans la municipalité jusqu’à concurrence d’un prix 20 % supérieur à la moyenne du marché.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-270 Addenda à l’entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau.**

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d’un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d’un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l’exercice de tout ou partie d’un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l’adoption de l’entente intermunicipale concernant la mise en place d’un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l’article 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30  octobre 2018, laquelle adopte le projet d’addenda à l’entente intermunicipale concernant la mise en place d’un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d’une délégation de compétence en cette matière ;

Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron et résolu appuyé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu unanimement

QUE : Les membres du Conseil de la Municipalité de Fassettadoptent le projet d’addenda à l’entente intermunicipale concernant l’offre d’un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l’article 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

QUE : Le maire et le directrice générale par intérim et secrétaire-trésorier soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l’entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

ET QUE : Le secrétaire-trésorier et directrice généralepar intérim soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-271 Dépôt du projet du règlement modifiant le règlement 2017-08 établissant la rémunération des élus.**

**REGLEMENT NUMERO 2018-13**

**Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des élus et prévoyant l’établissement d’une compensation pour perte de revenus.**

CONSIDÉRANT QU’ en vertu de l'article 30.0.4 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), une municipalité peut prévoir, defaçon exceptionnelle et par règlement, une compensation pour perte de revenus d’undes membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement établissant la rémunération des élus no 2018-08 doit être modifié pour prévoir la possibilité de verser une compensation pour perte de revenus à l’un des membres du conseil municipal, auxconditions énoncées ci-dessous;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 novembre 2018;

ATTENDU QUEle projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2018;

ATTENDU QU' un avis public d'au moins vingt et un (21) jours avant l'adoption, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux a été donné.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

 **Modification au Règlement sur la rémunération**

1. L’article cinq (5) Rémunération additionnelle du Règlement 2018-08 sera modifié par l’ajout de l’article 5c., qui prévoira ce qui suit :

«Art. 5c. Les membres du conseil municipal pourront obtenir une compensation pour perte de revenus dans l’éventualité où devait survenir l’une des circonstances exceptionnelles qui suivent :

 Déclaration de l’état d’urgence en vertu des articles 42 et ss. de la Loi sur la sécurité civile ([chapitre S-2.3](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/S-2.3?&digest=));

 Survenance d’un évènement pour lequel est mis en œuvre un programme d’assistance financière conformément à l’article 109 de cette loi;

 Survenance en cas de force majeure au sens de l’article 1470 du Code civil du Québec ;

 Implication exceptionnelle d’un membre du conseil municipal dans les affaires municipales, dans le cadre de l’exercice de ses fonctions, qui a eu pour effet de lui occasionner une perte de revenus, le tout sur approbation de la majorité absolue des autres membres du conseil ;

Tout élu municipal devra présenter les faits, les factures existantes ainsi que toutes autres pièces justificatives pertinentes, le cas échéant, pour démontrer la perte de revenus aux autres membres du conseil et chaque remboursement pour perte de revenus devra faire l’objet d’une décision individuelle de la part du conseil municipal pour être autorisé. »

Adopté à l’unanimité.

**2018-11-272 Acceptation de l’offre Fass-18-06­­­­­­­­­­­­ de service d’Infra-conseils**

CONSIDÉRANT la tâche de travail actuelle des employés;

CONSIDÉRANT la demande technique de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau et résolu ;

QUEle conseil municipal accepte l’offre de service Fass-18-06 de N. Sigouin Infra-conseil pour l’exploration du programme Primeau pour un montant entre 500 $ et 1000 $.

Adopté à l’unanimité.

 **► VARIA**

**Période de questions**

Aucune question.

**2018-11-273** **Levée de l'assemblée**

20h50 Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubertque la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l’unanimité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 **Éric Trépanier François Clermont**

 **Président d'assemblée Secrétaire d’assemblée**